

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Aux membres du personnel du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITRICE :** Rosemonde Landry, présidente-directrice générale

**DATE :** 4 novembre 2020

**OBJET :** **Utilisation des salles de rencontre en temps de COVID**

---

La présente a pour but de réitérer le fait que nous avons la responsabilité collective de respecter les mesures de distanciation mises en place par le gouvernement dans la lutte contre la COVID-19.

De ce fait, nous remarquons une recrudescence de la quantité de rencontres ayant lieu en présentiel même en temps de pandémie. Sauf exception, toutes les rencontres devraient avoir lieu à distance via l'utilisation de logiciels tels que Teams et Zoom ou encore par conférence téléphonique.

Si dans le cadre de vos fonctions vous êtes dans l'obligation de tenir des rencontres en personne, veuillez porter une attention particulière à la capacité d'accueil des salles lors de la réservation de celles-ci. Afin de maintenir une distanciation adéquate entre chacun, nous avons constaté qu'il faut retrancher minimalement de moitié le chiffre indiqué dans le logiciel de réservation de salles IRIS. À cela s'ajoute le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche **en tout temps** considérant qu'une salle de rencontre est considérée comme étant un lieu public fermé.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration.